



Mairie de BIRAN

COMPTE RENDU SÉANCE du 14 AVRIL 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le lundi 14 avril, les membres du Conseil municipal de la Commune de BIRAN, se sont réunis à 20 h 30 à la salle du conseil, sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Maire le 4 avril, conformément à l'article L.2121.10 du Code général des collectivités territoriales.

Étaient présents : Patrick DELIGNIERES, MARTIN Michèle, Lydia SAINTE-FOIE, Cathy GIRARD, LEVALLOIS Rémi, CARTAUD Gérard, MACARY Claude, Jacques Michel VAISSE ;

Procurations :

Excusé :

Absent : DUFFORT Christopher ; Cécile GUICHARD

Monsieur le Maire ouvre la séance, constate que le quorum est atteint.

Conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil, Gérard CARTAUD est désigné pour remplir cette fonction qu'il accepte.

1. Approbation du compte rendu du 13 mars 2025 ;

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité

2. Approbation du Compte Financier Unique (CFU)

Le compte financier Unique est un document commun à l'ordonnateur (La collectivité) et au comptable Public, qui se substitue au compte administratif et au compte de gestion. A lui seul, il remplit les mêmes fonctions de « rendus de comptes ».

Gérard CARTAUD, Adjoint chargé de la préparation des documents budgétaires, présente et commente ce document à l'ensemble du Conseil.



Mairie de BIRAN

Dépenses Réelles de fonctionnement

Année 2024

| | |
|--|-------------------|
| 011 - Charges à caractère général | 73 371,33 |
| 012 - Charges de personnel et frais assimilés | 96 515,13 |
| 014 - Atténuations de produits | 15 421,47 |
| 65 - Autres charges de gestion courante | 140 070,07 |
| 66 - Charges financières | 2 664,97 |
| 68 - Dotation aux amortissements, aux dépréciations | 309,00 |
| Total dépenses réelles | 328 351,97 |
| <i>Op ordre transfert entre section</i> | <i>1 175,00</i> |
| Total des dépenses de la section fonctionnement | 329 526,97 |

Recettes réelles de fonctionnement

Année 2024

| | |
|--|-------------------|
| 70 - Produits des services, domaine et ventes diverses | 38 213,46 |
| 73 - Impôts et taxes | 16 540,56 |
| 731 - Impositions directes | 136 570,00 |
| 74 - Dotations et participations | 121 738,02 |
| 75 - Autres produits de gestion courante | 32 167,52 |
| 76 - Produits financiers | 5,43 |
| 77- Produits spécifiques | 332,19 |
| Total recettes réelles de fonctionnement | 345 567,18 |
| <i>Op ordre transfert entre section</i> | <i>935,00</i> |
| Total des recettes de section fonctionnement | 346 502,18 |

L'excédent de fonctionnement dégagé au titre de l'année 2024 s'élève à 16 975,21€, portant le cumul des excédents à 146 465,66 €.

L'exercice 2024 reste marqué par le contexte inflationniste, la dynamique des dépenses est positive en augmentation de + 16,89 %. Malgré une baisse des charges à caractère général (-7,5%), l'augmentation s'explique à la fois par celle des frais de personnel, la hausse de la valeur du point d'indice produit ses pleins effets sur cet exercice. Il est également à noter qu'en vue du départ à la retraite de la secrétaire de Mairie en poste, sa future remplaçante à été embauché deux mois avant le départ. Encore une fois un effort important à été fait sur les dépenses de voirie le chapitre **autres charges de gestion courante** enregistre une contribution de 98 300 € auprès du syndicat de voirie.

Parallèlement, les recettes ne progressent pas au même rythme que les dépenses (+8,13%), une augmentation des bases d'imposition (revalorisée en fonction de l'inflation N-1) permet d'enregistrer des impositions directes à la hausse de 8,34%. Les dotations et participations progressent elles que de 3,45 %.



Mairie de BIRAN

Au final, la moindre progression des recettes, ne permet pas de couvrir à la fois l'ensemble des recettes et de dégager un excédent qui serait nécessaire au financement d'opérations d'investissement qui sont trop souvent reportées.

Section investissement :

| Dépenses réelles d'investissement | 2024 |
|---|------------------|
| 001 Déficit d'investissement reporté | |
| 16 - Emprunts et dettes assimilées | 15 337,49 |
| 21-Immobilisations corporelles | 2 625,34 |
| Total dépenses réelles | 17 962,83 |
| <i>Op D'ordre de transfert entre sections</i> | 935,00 |
| Total dépenses investissement | 18 897,83 |

| Recettes réelles d'investissement | 2024 |
|---|------------------|
| 001- Excédent d'investissement reporté | 7 334,42 |
| 10 - Dotations, fonds divers et réserves | 7 900,09 |
| 13 - Subventions d'investissement reçues | |
| 16 - Emprunts et dettes assimilés | 287,00 |
| Total recettes réelles | 15 521,51 |
| <i>Op.d'ordre de transfert entre sections</i> | 1 175,00 |
| Total Recettes d'investissement | 16 696,51 |

L'investissement est quasi inexistant, la principale dépense est constituée par le remboursement en capital des emprunts. Le besoin de financement (déficit) de la section s'élève à 2 201,32 €, porté à 2 488,32 €, après un reste à réaliser (RAR) de 287,00 € correspondant à un remboursement de caution pour un appartement libéré peu avant le 31 décembre.

RATIOS FINANCIERS – SYNTHÈSE

| | RATIO DE LA COLLECTIVITÉ | RATIO D'ALERTE | OBSERVATIONS |
|---|-------------------------------------|---------------------------|---------------------|
| Capacité d'Autofinancement BRUTE | 17 284,21 | | |



| | | | |
|---|-----------|---------|--|
| Capacité d'Autofinancement NETTE | -3 533,45 | | CAF NETTE NÉGATIVE |
| ENCOURS DE DETTES SUR CAF (CAPACITÉ DE DÉSENETTEMENT en Années) | 10,64 | 7,00 | RATIO SUPÉRIEUR AU RATIO D'ALERTE |
| ENCOURS DE DETTES SUR PRODUITS DE FONCTIONNEMENT | 0,56 | 2,00 | |
| ENCOURS DE DETTES PAR HABITANT | 479 | | |
| FONDS DE ROULEMENT NET GLOBAL EN NOMBRE DE JOURS DE CHARGES DE FONCTIONNEMENT | 168 | 60 | |
| RATIO DE RIGIDITÉ | 65,94 % | 55,00 % | RATIO SUPÉRIEUR AU RATIO D'ALERTE |

La Capacité d'Autofinancement Brute, ne permet pas de dégager après remboursement des emprunts une capacité d'Autofinancement Nette positive, ce qui a pour effet d'allonger la capacité de désendettement au-delà de 10 années.

Même si l'encours de la dette (0,56) sur les produits de fonctionnement peut sembler favorable, le recours à l'emprunt pour le financement de prochains investissements ne semble pas raisonnable.

Le ratio de rigidité qui correspond aux dépenses incompressibles auxquelles doit faire face la Commune, reste élevé il y a peu de marge de manœuvre.

Après discussion le Compte financier unique et l'arrêté des comptes de 2024 est approuvé à l'unanimité.

3. Délibération d'affectation du résultat

Après avoir constaté, les résultats du budget principal 2024 qui font apparaître :

- Un excédent en fonctionnement de : 16 975,21 €, augmenté de l'excédent cumulé reporté de 129 490,45 €. Soit un excédent de fonctionnement cumulé de 146 465,66 €
- Un Déficit d'investissement de : - 2201,32 €
- Des restes à réaliser sur investissement de : - 287,00 €
- Soit un besoin de financement de la section investissement de - 2 448,32 €
- **Soit un excédent de financement de 143 977, 34 €**



Mairie de BIRAN

Le Conseil municipal, décide, à l'unanimité d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2024 comme suit :

- Affectation complémentaire en réserve (1068) : 2 448,32 €,
- Résultat reporté en fonctionnement (002) excédent : 143 977,34 €,
- *Résultat d'investissement reporté (001) Déficit* : - 2201,32 €.

4. Présentation et vote du budget primitif 2025.

Le budget primitif 2025 a été construit sur les bases des dépenses réalisées en 2024, et avec prudence en ce qui concerne les recettes, avec des taux d'impositions inchangés par rapport à 2024.

La reprise des résultats de 2024 permet d'équilibrer le budget.

| Fonctionnement dépenses : | Budget Primitif 2025 |
|--|-----------------------------|
| 011 - Charges à caractère général | 191 745,00 |
| 012 - Charges de personnel et frais assimilés | 96 000,00 |
| 014 - Atténuations de produits | 15 500,00 |
| 65 - Autres charges de gestion courante | 91 695,00 |
| 66 - Charges financières | 2 600,00 |
| 67 - Charges spécifiques | |
| Total dépenses réelles | 397 540,00 |
| DÉPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT | |
| 023 - Virement à la sect. d'investissement | 69 846,34 |
| Total dépenses d'ordre | 69 846,34 |



Mairie de BIRAN

| | |
|---|-------------------|
| Total dépenses de fonctionnement | 467 386,34 |
|---|-------------------|

| Fonctionnement recettes | |
|---|-------------------|
| 70 - Produits des services, domaine et ventes diverses | 25 200,00 |
| 73 - Impôts et taxes | 11 500,00 |
| 731 - Impositions directes | 138 332,00 |
| 74 - Dotations et participations | 121 531,00 |
| 75 - Autres produits de gestion courante | 26 750,00 |
| 78 - Reprises sur provisions | 96,00 |
| 002 - Excédent de fonctionnement reporté | 143 977,34 |
| Total recettes de fonctionnement | 467 386,34 |

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

BP 2025

| | |
|---|------------------|
| 001 Déficit d'investissement reporté | 2 201,32 |
| 16 - Emprunts et dettes assimilées | 16 443,00 |
| 20- Immobilisations incorporelles | |
| 203- Frais d'études, rech § dev | 8 000,00 |
| 21-Immobilisations corporelles | |
| 212- Agencement et aménagement de terrains | 5 000,00 |
| 2135- insta,géné,agencement aménagement des constructions | 41 356,50 |
| 2157- Matériel et outillage technique | 1 500,00 |
| 2158- Matériel et outillage | 1 486,15 |
| 2184- Matériel de bureau et mobilier | 1 120,00 |
| 2188- Autres immobilisations corporelles | 978,00 |
| Total dépenses réelles hors opérations | 78 084,97 |

BP 2025



RECETTES RÉELLES D'INVESTISSEMENT

| | |
|---|------------------|
| 001- Excédent d'investissement reporté | |
| 10 - Dotations, fonds divers et réserves | 7 438,63 |
| 13 - Subventions d'investissement reçues | |
| 16 - Emprunts et dettes assimilés | 800,00 |
| Total recettes réelles hors opérations | 8 238,63 |
| Recettes d'ordre d'investissement | |
| 021- Virement de la section fonctionnement | 69 846,34 |
| Total recettes d'investissement | 78 084,97 |

Les dépenses d'investissement, inscrites au budget sont incontournables, elles concernent pour les bâtiments des mises aux normes et équipements de sécurité rendus obligatoires (salle des fêtes et périscolaire), et pour le matériel et mobilier de bureau des éléments obsolètes ou hors d'usage. Le financement des investissements est assuré par un virement de la section investissement rendu possible par un excédent cumulé de 143 977,34 €.

5. Vote des taux d'imposition 2025.

Monsieur le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Pour rappel la taxe d'habitation, ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et, sur délibération, les logements vacants depuis plus de deux ans.

Les bases cadastrales communiquées par les finances publiques progressent de 1,87%.

Une hausse des taux de foncier bâti et de taxe d'habitation sur les résidences secondaire à été voté par la communauté d'agglomération Grand Auch Cœur de Gascogne (le taux d'imposition du foncier bâti passant de 3% à 4%, celui de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires de 13,46% à 17,95%)

Monsieur le Maire propose de laisser inchangés et de fixer les taux d'imposition comme suit :

- taxe d'habitation : 11,25 %
- taxe foncière sur les propriétés bâties : 51,87%
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 67,11%

Le Conseil municipal,

Vu les articles 1636 B *sexies* à 1636 B *undecies* et 1639 A du code général des impôts,



Mairie de BIRAN

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE de fixer les taux communaux pour l'année 2025 comme suit :

- taxe d'habitation : 11,25 %
- taxe foncière sur les propriétés bâties : 51,87%
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 67,11%

CHARGE Monsieur le Maire

- de notifier cette décision aux services préfectoraux
- de transmettre l'état 1259 complété à la direction départementale des finances publiques, accompagné d'une copie de la présente décision.

Questions diverses

Monsieur, le Maire informe que suite au décès de Monsieur SOLIN, à défaut d'héritier connu, la commune a procédé à son inhumation dans le caveau communal.



Monsieur le Maire clôt les débats, remercie les conseillers municipaux et lève la séance à 22h30.

La date du prochain conseil municipal : sera fixée ultérieurement.